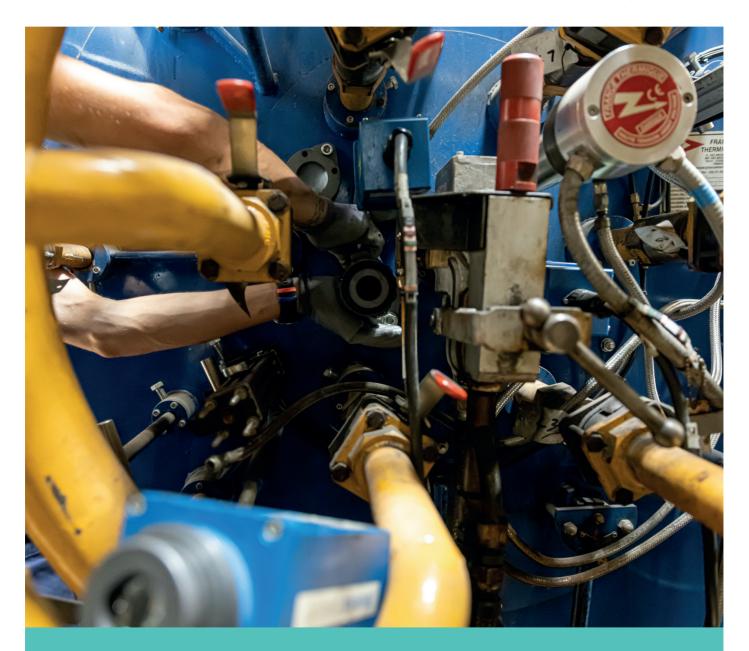


LETTRE D'INFORMATION

#12 OCT. 2022



Saison de chauffe 2022-2023

Début de la nouvelle saison Retour sur le mix énergétique 2021 - 2022

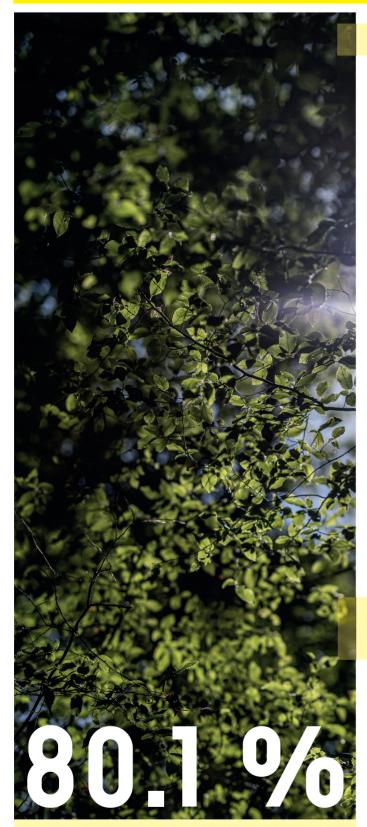
Tarifs et abonnement

Remise aux abonnés pour la saison 2021 - 2022

Deuxième vague du bouclier tarifaire

Révision triennale des UFF

SAISON DE CHAUFFE 2022 - 2023



C'est le nouveau taux record d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du Chauffage Urbain de Grenoble-Alpes Métropole pour la saison 2021-2022. La saison passée, il était de 77.3 %.

Début de la nouvelle saison

Les équipes du chauffage urbain sont prêtes à démarrer une nouvelle saison de chauffage. Pour assurer un meilleur suivi de vos demandes et ainsi vous garantir une réponse rapide, merci de privilégier les demandes écrites.

Si vous n'avez pas confié l'exploitation des installations secondaires à la Compagnie de Chauffage, il est impératif de formuler également la demande de mise en route auprès de votre exploitant. Les équipements secondaires de chauffage doivent être mis en service avant notre passage en sous-station.

En tant que gestionnaire ou syndic, vous êtes l'interlocuteur privilégié de la Compagnie de Chauffage.

Vous êtes en effet seul habilité à demander la mise en route du chauffage.

N'hésitez pas à rappeler la bonne marche à suivre à vos copropriétaires et locataires afin qu'ils vous contactent en premier lieu lorsqu'ils souhaitent la remise en route de leur chauffage.



Par mail:

maintenance.depannages@cciag.fr

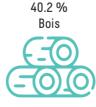


Par courrier:

Compagnie de Chauffage 25 Avenue de Constantine CS72606 38036 GRENOBLE CEDEX 2

Retour sur le mix énergétique 2021 - 2022

Avec un mix énergétique composé à 80,1% d'énergies renouvelables et de récupération (ENR), le réseau de chaleur de la Métropole grenobloise géré par la Compagnie de Chauffage a offert aux usagers une solution de chauffage particulièrement performante sur un plan écologique pendant la saison passée :



35.6 % Ordures ménagères



12.1 %

1.5 % Gaz naturel



3.3 %

Chaleur industrielle Farines animales



0.1 %





Fioul

Bio combustibles

TARIFS ET ABONNEMENT

Conscient que les dépenses en énergie sont un sujet de préoccupation majeure pour les usagers, votre Chauffage Urbain se mobilise pour vous faire bénéficier de l'un des réseaux les plus écologiquement vertueux d'Europe, au meilleur coût.

Remise aux abonnés pour la saison 2021-2022

Grenoble-Alpes Métropole et la Compagnie de Chauffage ont fait évoluer le contrat de Délégation de Service Public du Chauffage Urbain afin de fournir une énergie au meilleur prix. Ainsi, comme il y a 3 ans pour la saison 2018-2019, l'optimisation de la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique, associée à la maîtrise des coûts d'achats des combustibles, impactent favorablement le montant de votre facture.

Une remise basée sur la consommation au titre de la saison 2021-2022 sera donc redistribuée sous forme d'avoir sur la facture d'octobre que vous recevrez dès mi-novembre. Son montant vous sera précisé, par abonné, avant la fin du mois d'octobre.



Pour toute question relative à votre facture, nos équipes restent disponibles pour vous répondre :



Par email à l'adresse : commercial@cciag.fr



Par téléphone : 04 76 33 56 36 Du lundi au vendredi De 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30



Comment est versée l'aide ?

L'aide a été versée dès cet été, sous la forme d'un virement bancaire, à l'ensemble des clients éligibles ayant retourné leur attestation. Cette aide ne peut faire l'objet d'un avoir déductible directement sur une prochaine facture. Il reviendra ensuite à chaque client de répartir cette aide auprès des personnes physiques éligibles.

Plus d'informations disponibles sur le site du Ministère de la transition énergétique.

Bouclier tarifaire

Afin de bénéficier de l'extension du bouclier tarifaire au Chauffage Urbain, tous les abonnés éligibles ont reçu en avril 2022 une attestation à retourner à la Compagnie de Chauffage.

- Pour les abonnés ayant retourné leur attestation avant le ler mai 2022, une première partie du bouclier tarifaire a été versée courant juillet 2022, au titre des consommations de chaleur de décembre à février. Un deuxième versement devrait avoir lieu au mois de décembre 2022 au titre des consommations de mars à iuin.
- Pour les abonnés ayant retourné leur attestation entre le l^{er} mai et le l^{er} octobre 2022, un versement unique aura lieu également en décembre 2022 au titre des consommation de décembre à juin.
- Les abonnés n'ayant pas retourné leur attestations ne pourront pas bénéficier du bouclier tarifaire.

Le versement étant réalisé directement sur les comptes bancaires des abonnés, les montants ne sont pas à déduire des factures de Chauffage Urbain.

TARIFS ET ABONNEMENT

Révision triennale des UFF

L'abonnement (R2) des clients est réévalué tous les 3 ans en fonction des consommations réelles des 3 précédentes années.

Qu'est-ce qu'une Unité Forfaitaire de Facturation (UFF)?

L'UFF est une unité de compte qui reflète les besoins thermiques de chaque bâtiment. Le nombre d'UFF inscrit au contrat est calculé en fonction de la moyenne des consommations annuelles et du profil des usagers.

La quantité d'UFF est révisable tous les 3 ans, afin de refléter les efforts réalisés par l'abonné en matière d'économies d'énergie ou sur simple demande, en cas d'importants travaux d'économies d'énergie (économie de plus de 10 %).

Cette révision des UFF entre en vigueur au 1er juillet 2022.

Fonctionnement

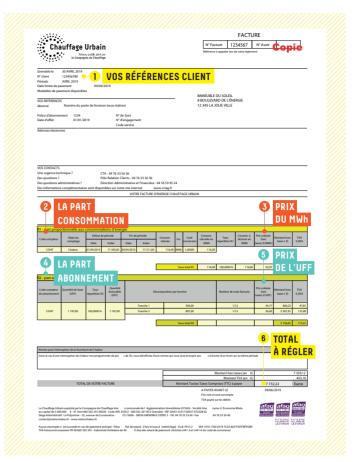
- Si la consommation réelle des 3 dernières années est inférieure aux consommations antérieures, le nombre d'UFF diminue.
- Si la consommation réelle des 3 dernières années est supérieure aux consommations antérieures, le nombre d'UFF augmente.

Consommation facturée au cours de l'exercice 2018/2019 X MWh

Rigueur climatique de l'exercice 2018/19 2 227 DJU Consommation facturée au cours de l'exercice 2019/2020 Y MWh

Rigueur climatique de l'exercice 2019/20 1 943 DJU Consommation facturée au cours de l'exercice 2020/2021 Z MWh

Rigueur climatique de l'exercice 2020/21 2 295 DJU



CRef = Consommation de Référence : Consommation moyenne selon la rigueur climatique de référence 2422 DJU.

Tx = Taux d'utilisation

Tx = 1,5: usage Longue Utilisation (Cliniques, Centres Nautiques, recherche avec travaux en continus ...)

Tx = 1,15 bâtiment de type Résidentiel et deux usages : chauffage et eau chaude sanitaire

Tx = 1,05 bâtiment de type Résidentiel et un usage : Chauffage seul

Tx = 0,85 bâtiment de type Tertiaire et autre que Résidentiel



CONTACTS



SERVICE CLIENTS : Du lundi au vendredi

8 h - 12 h / 14 h - 16 h 30 04 76 33 56 36



DÉPANNAGE INTERVENTION :

Du lundi au vendredi : 8 h -17 h Nuits, week-ends et jours fériés 04 76 33 56 56

maintenance.depannages@cciag.fr



www.chauffage-urbain-grenoble.fr



contact@chauffage-urbain-grenoble.fr